

2014/001

2014/002

2014/003

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		COMMUNE DE TREZIERES CA 2013		LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de conseillers en exercice	: 08	DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS Date de convocation : 19/04/2014 Séance : 28/02/2014		Nb de conseillers en exercice	: 08
Nb de conseillers présents	: 07			Nb de conseillers présents	: 08
Nb de suffrages exprimés	: 07			Nb de suffrages exprimés	: 08
Votes Contre : 0	Pour : 07			Votes Contre : 0	Pour : 08
Abstentions : 01				Abstentions : 0	

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013

dressé par après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		134 169.89	13 186.50		13 186.50	134 169.89
Opérations de l'exercice	67 013.95	85 637.27	10 217.69	27 248.28	77 231.64	112 885.55
TOTAUX	67 013.95	219 807.16	23 404.19	27 248.28	90 418.14	247 055.44
Résultat de clôture		152 793.21		3 844.09		156 637.30
			Restes à réaliser		5 400.00	
			Besoin / excédent de financement Total			151 237.30
			Pour mémoire : Virement à la section d'investissement			30 985.51

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

1555,91	au compte 1068 (recette d'investissement)
151 237,30	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :
GAUVRIT JC, LUGA B, FAURE R, LOUVET M, CHIVA N, PIQUEMAL S, RICHOU D, SANDRES M

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE

06 MARS 2014

Pour expédition conforme,



Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous Préfecture le 06/03/14

Notification du 07/03/14

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
(2) En fonction des données communiquées par le comptable.